



République Française
Département du GARD
Commune de GÉNÉRAC

Envoyé en préfecture le 09/06/2021

Reçu en préfecture le 09/06/2021

Affiché le



ID : 030-213001282-20210605-D_47_2021-DE

Conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Procurations : 5

Votants : 25

Absents : 2

DÉLIBÉRATION N° 47/2021

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL du 05 juin 2021

Date de convocation : le 28 mai 2021

Le 05 juin 2021 à 9h30, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de GÉNÉRAC se sont réunis dans la salle « Léopold Delmas » sise avenue Yves Bessodes, sous la présidence de Monsieur Frédéric TOUZELLIER, Maire. L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et l'invite à désigner Madame Laëtitia TAMIMI pour remplir les fonctions de secrétaire pendant la session.

Présents: F.Touzellier, F.Fernandez, F.Verbrackel, M.Favard, A.Savoldi, A.Nouge, G.Sirerol, C.Martinez, R.Bouvier, S.Durand, M.Blachas, L.Tamimi, C.Brun, S.Becquet, M.Miras, E.Pelatan, L.Dahouani, P.Huguet, S.Thiebaud, C.Bourdon.

Procurations : J-P.Kulczak à C.Martinez, S.Toulouse à L. Dahouani, A.Roldan-Cruz à R.Bouvier, S.Barcelo à M.Blachas, M. Ruiz à A. Nouge.

Absents : B.Amphoux, P. Barbier

Secrétaire de séance : L.Tamimi

Tarifs pour le service enfance jeunesse

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que c'est l'organe délibérant qui est compétent pour instaurer et fixer le tarif des redevances, des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Considérant que la fixation des tarifs doit se faire dans un souci de respect de l'égalité devant le service public,

Considérant que cette délibération a pour objet de fixer les tarifs pratiqués au service enfance jeunesse de Générac applicables à partir du 07 juillet 2021,

Considérant que les tarifs sont déterminés en fonction du quotient familial selon trois barèmes :

* tarif 1 : quotient familial <700

* tarif 2 : quotient familial >700 et <1300

* tarif 3 : quotient familial >1300

Considérant que pour bénéficier du tarif Généracois, il suffit qu'un seul des deux parents soit domicilié sur la commune,

Il est proposé ce qui suit :

TARIFS PERISCOLAIRES			
GENERACOIS	QF<700	701 à 1300	> 1300
Accueil matin et soir du lundi, mardi, jeudi, vendredi	1.00 €	1.50 €	2.00 €
Accueil pause méridienne	4.30 €	4.80 €	5.30 €
Total			
<i>Repas</i>	3.30 €	3.30 €	3.30 €
<i>Accueil</i>	1.00 €	1.50 €	2.00 €
MERCREDI			
1/2 journée sans repas	6.00 €	6.50 €	8.00 €
1/2 journée avec repas	9.30 €	9.80 €	11.30 €
Journée avec repas	12.30 €	13.30 €	16.30 €
NON GENERACOIS	QF<700	701 à 1300	> 1300
Accueil matin et soir du lundi, mardi, jeudi, vendredi	1.50 €	2.00 €	2.50 €
Accueil pause méridienne	4.80 €	5.30 €	5.80 €
Total			
<i>Repas</i>	3.30 €	3.30 €	3.30 €
<i>Accueil</i>	1.50 €	2.00 €	2.50 €
MERCREDI			
1/2 journée sans repas	8.00 €	8.50 €	10.00 €
1/2 journée avec repas	13.80 €	14.30 €	15.80 €
Journée avec repas	16.30 €	17.30 €	20.30 €
TARIFS EXTRASCOLAIRES (Vacances)			
GENERACOIS	QF<700	701 à 1300	> 1300
1/2 journée sans repas	6.00 €	6.50 €	8.00 €
1/2 journée avec repas	9.30 €	9.80 €	11.30 €
Journée avec repas	12.30 €	13.30 €	16.30 €
<i>* Réduction de 5 euros/semaine d'accueil sur tarif journée avec repas</i>			
NON GENERACOIS	QF<700	701 à 1300	> 1300
1/2 journée sans repas	8.00 €	8.50 €	10.00 €
1/2 journée avec repas	13.80 €	14.30 €	15.80 €
Journée avec repas	16.30 €	17.30 €	20.30 €
<i>* Réduction de 5 euros/semaine d'accueil sur tarif journée avec repas</i>			

ACCUEIL ADOLESCENTS « LES RASCAGNOUS »			
GENERACOIS	QF<700	701 à 1300	QF > 1300
Adhésion	15.00 €		
Vendredi 17h00-19h30	Compris dans l'adhésion		
Mercredi repas et après-midi			
Total	6.30 €	7.30 €	8.30 €
<i>Repas</i>	3.30 €	3.30 €	3.30 €
<i>Accueil</i>	3.00 €	4.00 €	5.00 €
Mercredi après-midi seule	2.00 €	3.00 €	4.00 €
VACANCES OU SAMEDIS			
½ journée	3.00 €	4.00 €	5.00 €
Journée	6.00 €	8.00 €	10.00 €
Soirée	3.00 €	4.00 €	5.00 €
ACTIVITES SPECIFIQUES OU SORTIES (SUPPLEMENT)			
Tarif A	3.00 €		
Tarif B	4.00 €		
NON GENERACOIS	QF<700	701 à 1300	QF > 1300
Adhésion	15.00€		
Vendredi 17h00-19h30	1.00 €		
Mercredi repas et après-midi	8.30 €	9.30 €	10.30 €
Total			
<i>Repas</i>	3.30 €	3.30 €	3.30 €
<i>Accueil</i>	5.00 €	6.00 €	7.00 €
Mercredi après-midi seule	4.00 €	5.00 €	6.00 €
VACANCES OU SAMEDIS			
½ journée	5.00 €	6.00 €	7.00 €
Journée	10.00 €	12.00 €	14.00 €
ACTIVITES SPECIFIQUES OU SORTIES (SUPPLEMENT)			
Tarif A	3.00 €		
Tarif B	4.00 €		

Supplément tarif A : déplacements, prestation extérieure ou repas commun

Supplément tarif B : suivant coût prestation extérieure

Samedis et vacances :

Le repas sera fourni par la famille (de type tiré du sac)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

DECIDE

- **D'ADOPTER** les tarifs des séjours du service enfance applicables à compter du 07 juillet 2021 qui lui sont proposés dans la présente délibération,
- **DE MODIFIER** la délibération n°86/2020 sur les tarifs applicables au service enfance pour l'année 2021,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Résultat du vote :

Votes pour : 25

Abstentions : 0

Votes contres : 0

Ne participe pas au vote : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du 05/06/2021

Le Maire,

Frédéric TOUZELLIER

